



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-09-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2022

Le huit septembre deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Annie MARSAULT, Jacky FAVREAU, Karine OLIVIER, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT, Nathalie GEFFARD, Anthony PEIGNON, Laura LUSSEAU.

Absents excusés : Marie-France TALINEAU a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD
Marie-Sandrine GIRARD a donné pouvoir à Sophie AUGER
Éric CATHELINEAU, Karine MORIN

Absent non excusé : Patrice NIVALT

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Monsieur le Maire donne la parole à deux agents administratifs polyvalents, nouvellement arrivés, avec Isabelle RONDEAU et Emma BOLORICO AZEVEDO.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 juillet 2022

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 juillet 2022 avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Martin MOREAU, représentant la commission « Associations », détaille les derniers dossiers, à savoir le début des travaux de la création du padel et une fin prévue à la Toussaint. Des visites de salles de sport (structures légères et traditionnelles) ont été réalisées, du côté de Bordeaux, au cours de l'été. Des visites de terrains synthétiques sont prévues, au cours du mois d'octobre.

Guillaume BONNIN, référent à la commission « Economie », précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir des contacts avec la CCI, pour engager une étude sur l'installation de nouveaux commerces au Poirier.

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Agriculture-Habitat », apporte un complément d'informations sur la commission intercommunale « Economie », au sujet de la Croix des Vignes et du prix de vente fixé dorénavant à 8 euros/m², au lieu de 4 euros. La ligne haute tension sera déplacée.

Patrick CLISSON entre dans la salle à 20h31. L'Assemblée compte désormais 19 votants.

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Agriculture-Habitat », précise qu'une réunion avec les agriculteurs est prévue le 14 novembre prochain.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-09-01

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales (suite)

Sophie AUGER, représentant la commission « CCAS », détaille les derniers dossiers, à savoir la semaine bleue, du 3 au 7 octobre, sur le sujet de l'école d'autrefois, pour créer un lien intergénérationnel personnes âgées/enfants/personnes isolées. Une autre manifestation est prévue « octobre rose », le 16 octobre prochain, pour la lutte contre le cancer du sein.

Sophie AUGER évoque les dossiers du CCAS, avec le suivi hebdomadaire d'une famille, en précarité dans leur logement et dans gestion administrative d'un foyer. Un conseil d'administration est prévu le 27 septembre prochain.

Anthony PEIGNON entre dans la salle à 20h36. L'Assemblée compte désormais 20 votants.

Audrey RIGAUDEAU, référente CMJ, précise le contenu des dernières actualités du groupe d'enfants, à savoir des nouvelles élections pour le conseil des jeunes, après deux ans d'existence. Un rapprochement a eu lieu, cet été, avec le CSC de Champdeniers.

Johann BARANGER, pour la représentante de la commission « Restaurant scolaire », apporte un complément d'informations sur les effectifs quasi stables des écoles et par extension, des abonnés au restaurant scolaire.

Jean-Luc GUINARD, référent pour la commission « voirie-bâtiments-cimetière », évoque une mise en conformité d'un ralentisseur trapézoïdal sur la Route d'Allonne, pour l'aménagement de sécurité à Château Bourdin. Un solde de subvention au Département, pour la somme de 60 000 euros, est en suspens, avant mise en conformité des travaux.

Pascal POUBLANC, référent « Environnement-Développement Durable », évoque une bonne surprise, dans les dotations à percevoir, concernant une recette supplémentaire, non prévue au budget primitif, attribuée pour Natura 2000, à hauteur de 14 200 euros.


INSTANCES : Achat d'un nouveau véhicule aux Services Techniques

Suite au vol du 15 juin dernier, nous avons été contraints d'acheter un nouveau véhicule technique (camion benne). La location en cours revenant très chère, il fallait réagir vite, à un marché du véhicule d'occasion tendu.

Le souhait des agents était un véhicule avec une benne amovible : cela se révèle impossible car très rare et très cher. Le souhait du bureau s'oriente vers un véhicule récent et en très bon état, sans avoir de frais supplémentaires à faire dans les prochaines années.

Un coffre à l'arrière de la cabine est souhaité, des roues jumelées à l'arrière pour une meilleure tenue de route en charge et une plus grande possibilité de charge (+500kg environ).

INSTANCES : Achat d'un nouveau véhicule aux Services Techniques (suite)

Garage	Référence	Prix	qualités	défauts
AS Automobile	Peugeot BOXER – 2.2 HDI 140 – 13 400 KM	34 788 €	Peu de KM	Garde au sol trop basse. Pas adapté aux chemins ruraux
AS Automobile	Renault MASTER – 2.3 DCI – 145CH 56 700 KM	33 588 €	Bon état général	Limite haute en kilométrage
UTILEO	Mitsubishi FUSEO – 3.0 – 150 CH 41 400 KM	37 800 €	Cabine et benne basse (-20cm) Cabine courte	La marque ?
UTILEO	FIAT DUCATO – 2.2 – 160 CH 200 KM	43 080 €	Neuf	Garde au sol trop basse = BOXER
UTILEO	Nissan INTERSTAR 2.3 – 165 CH 200 KM	41 880 €	Neuf – bien équipé	Prix - 

Après discussion avec l'équipe des agents techniques, le bureau municipal propose l'offre la mieux-disante, adaptée aux besoins quotidiens des agents techniques, formulée par UTILEO, pour le véhicule FUSEO de marque Mitsubishi, pour la somme de 37 800 euros TTC.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition du bureau municipal, décrite ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

En complément de l'acquisition du véhicule, il est nécessaire de prévoir des équipements de sécurité, comme un tri-flash rabattable, la pose de bandes réfléchissantes et un gyrophare. La dépense s'élève à 2 294 euros TTC.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur l'acquisition d'équipements de sécurité sur le nouveau véhicule FUSEO, pour la somme de 2 294 euros TTC, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Attribution des lots pour le marché travaux de la maison des assistantes maternelles

Lors de l'ouverture des plis à la fin du mois de juillet, un constat apparaît : tous les lots avaient au moins une proposition. Après analyse, le bureau municipal a décidé de classer les lots en 3 catégories :

1. Infructueux
2. À renégocier
3. Validé

Au sujet des lots infructueux, les courriers recommandés ont été envoyés aux entreprises.

- § Lot 1 : terrassement
- § Lot 4 : ravalement
- § Lot 11 : électricité.



St-Pardoux-Soutiers

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-09-01

TRAVAUX : Attribution des lots pour le marché travaux de la maison des assistantes maternelles (suite)

Concernant les lots renégociés, la commission d'appel d'offres a retenu les entreprises. Un courrier recommandé d'information de renégociation a été adressé.

§ Lot 02 : Gros Œuvre : CLOCHARD SARL / FRAFIL CONSTRUCTION § Lot 03 : Charpente : BODIN MENUISERIE § Lot 06 : étanchéité : H2O ETANCHE / SARL CLOCHARD § Lot 07 : Menuiserie : BODIN MENUISERIE / POUGNAND § Lot 13 : BODIN pour régularisation de son offre § Lot 14 : BODIN pour régularisation de son offre

En conclusion, les lots pour lesquels l'offre pourrait être retenue, sont :

- § Lot 05. Couverture Tuile : SARL CLOCHARD
- § Lot 08. Cloisons sèches : VERGNAUD
- § Lot 09. Chape/Carrelage : B2S
- § Lot 10. Plomberie/chauffage : AUGER JP
- § Lot 12. Peinture/sols souples : BUTET TONY

N° Lot	Désignation	Montant HT Mieux-disant	Estimatif HT	Différence entre mieux-disant et estimatif	
1	Terrassement		37 700,00 €		
2	Gros œuvre		104 200,00 €		
3	Charpente		22 500,00 €		
4	Ravalement		23 600,00 €		
5	Couverture Tuile	7 520,36 €	10 000,00 €	-2 479,64 €	-24,80%
6	Etanchéité		15 100,00 €		
7	Menuiserie		29 800,00 €		
8	Cloisons sèches	34 392,21 €	37 300,00 €	-2 907,79 €	-7,80%
9	Chape - Carrelage	7 905,79 €	11 500,00 €	-3 594,21 €	-31,25%
10	Plomberie - Chauffage	26 500,00 €	25 150,00 €	1 350,00 €	5,37%
11	Electricité - VMC		12 500,00 €		
12	Peinture - Sols Souples	19 002,20 €	15 000,00 €	4 002,20 €	26,68%
13	Enseigne		1 500,00 €		
14	Agencement		19 000,00 €		
Total des Lots :		95 320,56 €	364 850,00 €	-3 629,44 €	

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la première analyse d'offres, pour les lots 5, 8, 9, 10, 12, présentée ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-09-01

TRAVAUX : Plus-value lots 1-5-7 pour le marché travaux de la maison Francette

Suite à une visite de chantier en juillet dernier, le bureau municipal a décidé, avec les entreprises intervenantes, de faire tomber le plancher entre le premier et second étage. Ces travaux ont donc été effectués par l'entreprise FRAFIL.

Pour envisager l'utilisation du premier étage, il a été convenu de refaire le plancher du second étage, pour dérouler l'isolation sur ledit plancher. Pour permettre d'obtenir une bonne isolation thermique, l'architecte a conseillé d'isoler les murs et de faire les cloisons en plaque de plâtre.

La Municipalité a donc reçu trois propositions de plus-value et un devis pour travaux complémentaires, détaillés ci-après :

Lot du marché	Entreprise intervenante	Détail travaux supplémentaires	Proposition financière montant HT
1	Frafil	Démolition 2 ^{ème} étage + dépose plancher	+ 2 480,26
5	Pillet-Gingreau	Remplacement lames en pin de parquet 1 ^{er} étage, par de l'OSB + rajout blocs-portes isoplanes	- 1 629,60
7	Girard	Placage de la cuisine + peinture pièce principale	+ 1 875,49
TOTAL PLUS et MOINS VALUES			+ 2 726,15
Travaux complémentaires au marché de la Francette			
Type de travaux	Détails travaux supplémentaires		Proposition financière montant HT
Plancher bois	Solivage et Dalle OSB		+ 9 928,00
Doublage	Isolation, bande armée		+ 7 488,00
TOTAL HT TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES			+ 17 416,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'ensemble des travaux supplémentaires de la Francette, tel que décrit ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Pour compléter la rénovation du 2^{ème} étage, il est nécessaire de prévoir l'aménagement électrique. Une entreprise, hors marché, a été sollicitée et nous a formulé une proposition technique, à hauteur de la somme de 4 674,76 euros TTC, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Acquisition et cession parcelles – La Grande Roche – Saint-Pardoux

Dans le cadre d'une demande d'acquisition d'un délaissé de voirie, dans le village de la Grande Roche et en application de la délibération du Conseil Municipal n°2021-04-03, en date du 1er avril 2021, le notaire sollicite nos services pour étendre cette demande à deux autres parcelles contiguës, comme déjà délibéré le 7 juillet dernier.

Ainsi, après étude de cette nouvelle demande, le bureau municipal propose :

- De céder la parcelle B 1715 et B 1717,
- D'acquérir la parcelle B 1713.

Les cessions et achat des parcelles se feront à l'euro symbolique. Les frais de bornage et d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de cession des parcelles B 1715 et B 1717 et d'acquisition de la parcelle B 1713, comme indiqué ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



TRAVAUX : Réalisation des peintures dans la salle de l'Etape

Le bureau municipal a souhaité étendre les travaux de rénovation de la salle de l'Etape, côté presbytère, avec la peinture supplémentaire de cloisons et du plafond. Le devis initial ne correspond donc plus à la facture adressée récemment, avec un delta de 1 881,25 euros TTC.

Ainsi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider la plus-value, pour la somme de 1 881,25 euros TTC, en faveur de l'entreprise MOULIN, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

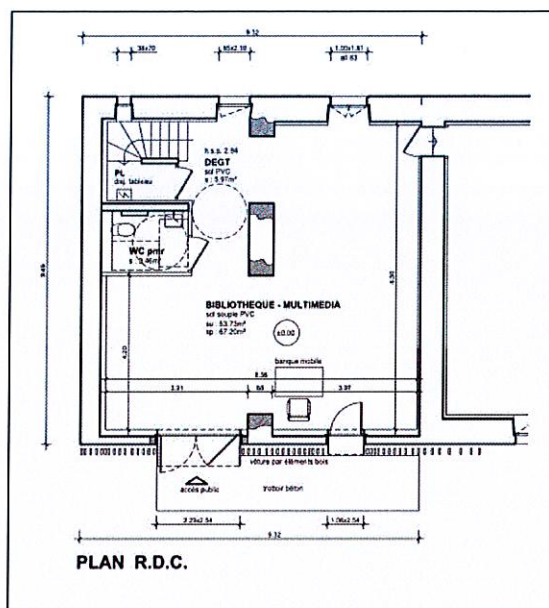
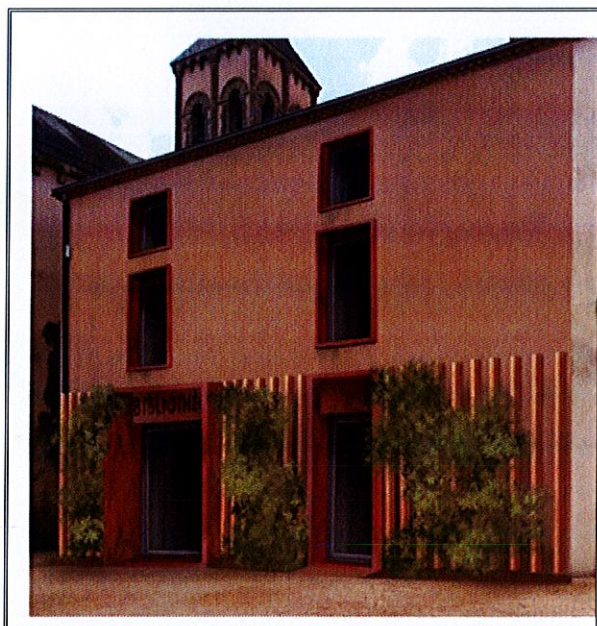
TRAVAUX : Avant-projet définitif de l'extension de la bibliothèque

Suite à la présentation de l'Avant-Projet-Sommaire, lors du conseil municipal de juillet, il a été demandé à l'architecte de revoir les points suivants :

- § Grilles de façade,
- § Plafond du second étage pour les archives municipales,
- § Estimation semblant exagérée pour le Gros Œuvre / cloison sèche / serrurerie / électricité.

TRAVAUX : Avant-projet définitif de l'extension de la bibliothèque (suite)

Après discussion avec l'architecte, il est proposé l'avant-projet définitif (APD) suivant :



	Esquisse 9 mars	esquisse V2 4 mai	différence	APS 6 juillet	différence APS / esquisse	APD 6 septembre	différence APS/APD
Lot 1 : gros œuvre	24 500,00 €	28 600,00 €	4 100,00 €	35 000,00 €	6 400,00 €	35 000,00 €	0,00 €
Lot 2 : Menuiserie ext alu	7 800,00 €	17 100,00 €	9 300,00 €	9 200,00 €	-7 900,00 €	13 100,00 €	3 900,00 €
Lot 3 : menuiserie bois	7 000,00 €	8 800,00 €	1 800,00 €	9 000,00 €	200,00 €	9 000,00 €	0,00 €
lot 4 : cloisons sèches	18 000,00 €	19 000,00 €	1 000,00 €	19 000,00 €	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €
Lot 5 : peinture - revêtement sol souple	16 610,00 €	16 600,00 €	-10,00 €	16 500,00 €	-100,00 €	18 000,00 €	1 500,00 €
Lot 6 : veture - serrurerie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
Lot 7 : plomberie - sanitaire	7 800,00 €	7 800,00 €	0,00 €	7 800,00 €	0,00 €	6 400,00 €	-1 400,00 €
Lot 8 electricité - chauffage - ventilation	28 290,00 €	28 800,00 €	510,00 €	28 800,00 €	0,00 €	27 300,00 €	-1 500,00 €
Lot 9 Monte charge	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	-15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total HT	110 000,00 €	141 700,00 €	31 700,00 €	140 300,00 €	-1 400,00 €	142 800,00 €	2 500,00 €
TVA 20 %	22 000,00 €	28 340,00 €	6 340,00 €	28 060,00 €	-280,00 €	28 560,00 €	500,00 €
Total TTC	132 000,00 €	170 040,00 €	38 040,00 €	168 360,00 €	-1 680,00 €	171 360,00 €	3 000,00 €

Il sera nécessaire d'ajouter, à ces divers coûts, le diagnostic amiante, le contrôle technique et SPS et les frais de maîtrise d'œuvre. Après diverses débats et échanges, riches en avis et observations, Monsieur le Maire propose de mettre les travaux de rénovation des salles d'archives et de la réparation de la fissure de la façade, en option.

Ainsi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider la proposition d'avant-projet définitif, formulée ci-avant, par l'architecte Luc COGNY, pour la somme totale de 171 360,00 euros TTC, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Plan de financement DSIL/DRAC pour l'extension de la bibliothèque

Dans le cadre des travaux d'extension de la bibliothèque communale, la Municipalité souhaite solliciter une subvention à l'Etat (DRAC et DSIL), détaillée dans le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de rénovation De la bibliothèque	142 800,00	Etat DGD (40 %)	57 120,00
		Etat DSIL (40%)	57 120,00
		Commune - Autofinancement (20%)	28 520,00
TOTAL HT DEPENSES	142 800,00	TOTAL HT RECETTES	142 800,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider le détail du plan de financement des subventions sollicitées à la DRAC et à l'Etat, pour la DSIL, tel que décrit ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Décisions modificatives budgétaires

Le bureau municipal propose le détail ci-après de la décision modificative numéro 4 du budget principal, pour l'exercice en cours :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	OPFI	Autres installations, matériels et outillages	25 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2111	169	Terrains nus	-25 000,00

Ainsi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider le détail de la décision modificative numéro 4 suivante, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Le bureau municipal propose le détail ci-après de la décision modificative numéro 5 suivante :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	OPFI	Autres installations, matériels et outillages	41 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2111	169	Terrains nus	-41 000,00



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-09-01

FINANCES : Décisions modificatives budgétaires (suite)

Ainsi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider le détail de la décision modificative numéro 5 du budget principal de l'exercice en cours, tel que décrit ci-avant, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Plan de financement pour la maison des assistantes maternelles

La Région, en tant que financeur dans le programme LEADER, nous demande de revoir le plan de financement de la subvention sollicitée, de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	323 000,00	Etat - DETR	110 733,00
Maîtrise d'œuvre	28 315,00		
Acquisitions foncières	23 500,00	Europe - LEADER	25 000,00
Etudes techniques	14 295,00		
Dépenses non éligibles	23 740,00	Commune - Autofinancement	277 117,00
TOTAL HT DEPENSES	412 850,00	TOTAL HT RECETTES	412 850,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider le détail du plan de financement de la subvention LEADER, tel que décrit ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Plan de financement pour la diffusion artistique en milieu rural

La Municipalité encourage la diffusion artistique, avec par exemple, la sambacademy qui s'est déroulée le week-end du 26 et 27 août dernier. Il est possible de demander une subvention au département, détaillée dans le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation artistique	1 000,00	Département - Diffusion artistique en milieu rural	500,00
		Commune - Autofinancement	500,00
TOTAL TTC DEPENSES	1 000,00	TOTAL TTC RECETTES	1 000,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider le détail du plan de financement de la subvention sollicitée au Département, tel que décrit ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-09-01

POPULATION : Autorisation donnée au Maire d'ester en justice

Monsieur le Maire a été contraint, au cours de l'été, de prendre en charge un élevage de bovins et d'ovins, suite à l'incapacité physique de son propriétaire.

Ainsi, en lien avec les services de la Préfecture et de la Direction des Services Vétérinaires, 4 bovins ont été hébergés chez un prestataire agréé, pendant 9 jours. Cette dépense imprévue, pour la Municipalité, s'élève à 9 840,00 euros.

Il est possible que la Municipalité intente une action en justice, pour récupérer tout ou partie de cette dépense. Ainsi, Monsieur le Maire demande l'autorisation de l'Assemblée pour ester en justice, c'est-à-dire représenter les intérêts de la commune devant un tribunal.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de représenter les intérêts de la commune, dans cette affaire d'hébergements des bovins, suite à l'incapacité de son propriétaire, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

RESSOURCES HUMAINES : Avis du comité technique sur les lignes directrices de gestion

Monsieur le Maire a décidé de présenter deux dossiers de promotions interne au Centre de Gestion de la Fonction Publique. La promotion interne est un avancement de catégorie, pour un agent, sans obtention du concours correspondant.

Afin de finaliser les dossiers de promotions, il est nécessaire de définir des lignes directrices de gestion, spécifiques à la promotion interne. Une saisine au comité technique du CDG a été adressée courant juin.

Dans le présent, Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'Assemblée, sur la décision favorable émise par le comité technique du CDG, en date du 6 septembre, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

RESSOURCES HUMAINES : Ouverture de postes au service technique

Pour pallier à l'augmentation du périmètre d'intervention des agents techniques, le bureau municipal a décidé de recruter deux agents techniques, à compter du 1er novembre 2022.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de valider la création des deux postes d'agents techniques, sur le grade suivant : agent technique territorial, Echelon : 1^{er}, temps complet.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'Assemblée, pour valider l'ouverture de deux postes d'agents techniques polyvalents, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



St-Pardoux-Soutiers

RESSOURCES HUMAINES : Ouverture de postes au service technique

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

Suite à la décision de recrutement de deux agents techniques polyvalents, il est nécessaire de réactualiser le tableau des effectifs de la manière suivante :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail	Nombre de poste ouvert
Technique	Agent technique polyvalent	Agent technique territorial	Temps complet	2

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'Assemblée, pour valider la mise à jour du tableau des effectifs, à effet du 9 septembre 2022, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

A 23h15, Jacky FAVREAU quitte la séance. La séance compte 19 élus votants.

POPULATION : Tarifs forfaitaires des interventions des agents techniques pour le compte des habitants

La commune connaît un surcroît de dépôt illégaux de détritux sur l'espace public : voirie, place, espace vert...

Pour pallier à cette problématique et selon les pouvoirs conférés à Monsieur le Maire, il vous est proposé de délibérer sur les tarifs d'intervention des agents techniques, en lieu et place des habitants.

Tarif horaire/par agent technique	Forfait d'intervention
100,00	200,00

Pour mémoire, une amende forfaitaire allant de 135 euros à 15 000 euros peut également être appliquée.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider cette tarification d'enlèvements des déchets sur l'espace public et avec reconnaissance de la personne qui effectue ce délit, avec :

- 18 voix « pour »,
- 1 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

A 23h36, Emmanuel ROUSSELOT quitte la séance. La séance compte 18 élus votants.

FINANCES : Plan de financement pour les micro-folies

Pour mémoire, les micro-folies sont des équipements culturels, articulés autour d'un musée numérique. C'est un nouvel espace d'accueil et de rencontre, pouvant se situer près de la bibliothèque municipale. Les micro-folies permettent d'accroître l'offre culturelle de la commune et rendre accessible l'art dans son ensemble.

Depuis la dernière présentation en séance, la proposition d'équipements a été revue et se déclinerait de la façon suivante :



Quelques membres de l'assemblée expriment leur scepticisme à l'égard de ce projet culturel. Le Maire rappelle que :

La micro-folies est une véritable plateforme culturelle de proximité. Les activités de la Micro-folie sont à destination de tous les publics (familles, groupes scolaires, associations, jeunes, etc.) et ont vocation à :

- Animer le territoire, en créant un nouveau lieu de vie convivial et accessible à tous ;
- Réduire les inégalités en offrant aux habitants un accès aux œuvres des plus grandes institutions culturelles régionales, nationales et internationales à travers le musée numérique ;
- Prendre part à un réseau permettant de mutualiser des moyens, mais aussi de soutenir les artistes et les associations locales à travers une coopérative artistique ;
- Valoriser le patrimoine artistique et culturel local sous la forme de collections d'œuvres numérisées des musées, des archives, des scènes d'arts vivants municipales ou départementales.

Développer une Micro-folie sur son territoire, c'est aussi rejoindre un réseau d'acteurs et de partenaires qui permet de :

- Disposer de contenus et d'outils pour lancer sa Micro-folie : toutes les collections du Musée numérique, les contenus fournis par les partenaires (les programmes de Réalité Virtuelle ARTE 360°, des applications avec Radio France...), des outils de médiation (la mallette pédagogique de la RMN-Grand Palais, des tutoriels d'ateliers...), des formations (prise en main du Musée numérique, FabLab ou Médiation Culturelle) ;
- Participer à des événements communs qui ponctuent la vie du réseau Micro-folie, comme les lancements d'une nouvelle collection du Musée numérique ou des rendez-vous nationaux ou régionaux avec les acteurs institutionnels ou opérationnels du réseau ;
- Garantir l'enrichissement de l'offre culturelle. De nouveaux contenus sont régulièrement proposés au réseau par les Micro-folies ou par la Villette. Il peut s'agir de propositions artistiques, d'atelier pédagogique, de contenu de médiation ou d'offres des établissements partenaires.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-09-01

FINANCES : Plan de financement pour les micro-folies (suite)

Ainsi, le plan de financement pourrait se présenter de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Equipements numériques	33 876,46	Etat (FNADT) - Micro folies (80 %)	27 101,17
		Commune - Autofinancement	6 775,29
TOTAL HT DEPENSES	33 876,46	TOTAL HT RECETTES	33 876,46

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider le plan de financement ci-avant, pour le dépôt de la subvention auprès des services de l'Etat, au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, avec :

- 14 voix « pour »,
- 1 voix « contre »,
- 3 voix « abstention ».

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire évoque le cas d'une petite fille handicapée de 3 ans, qui a besoin d'être prise en charge, par une AESH pour aller à l'école, 2 jours/semaine. Sur le temps de la pause méridienne, l'AESH peut intervenir, mais sans rémunération de la part de l'éducation nationale. Ainsi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si la Municipalité accepte de prendre en charge les frais de personnel, pendant le temps de repas et d'accompagnement. Le coût annuel est estimé à 1 500 euros. L'Assemblée accepte et demande à Monsieur le Maire de rencontrer les parents, pour faire un point précis de la situation de la famille.

- Situation à la Pigeolière – Soutiers :

Suite à une réclamation d'un habitant de la Pigeolière de Soutiers, pour la sécurisation du carrefour, nous ne pouvons donner suite à la demande d'installation de miroir, non réglementaire en zone non-urbaine. Il a été proposé, aux habitants, trois scénarii : Bandes rugueuses, Chicanes, Ecluses.

La solution, qui a été retenue par les habitants et acceptée par le bureau municipal, est l'écluse.

- Dates à retenir :

- ✓ Vendredi 9 septembre : Conseil Municipal des Jeunes
- ✓ Lundi 12 septembre : Commission agriculture-urba
- ✓ Lundi 12 septembre : CEREMA - compte rendu étude voies cyclables
- ✓ Vendredi 16 septembre : Spectacle les Barjots Dunkers
- ✓ Samedi 17 septembre : Journée des associations « A l'assoc SaintPardousienne »
- ✓ Lundi 19 septembre : Rencontre avec Bastien Marchive - député
- ✓ Lundi 19 septembre : Réunion Communautaire environnement
- ✓ Mardi 27 septembre : CCAS
- ✓ Mardi 27 septembre : réunion bibliothèque
- ✓ Vendredi 30 septembre : Rendez-vous avec Coralie DENOUES
- ✓ Vendredi 30 septembre : Journée Pompiers au SDIS



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-09-01

Informations et questions diverses (suite)

- Dates à retenir :
 - ✓ Lundi 3 octobre : Commission culture
 - ✓ Mercredi 5 octobre : Action intergénérationnelle « semaine bleue »
 - ✓ Jeudi 6 octobre : Conseil Municipal
 - ✓ Vendredi 7 octobre : Visite de Mme PETITJEAN – Sous-préfète
 - ✓ Samedi 8 octobre : Election CMJ
 - ✓ Lundi 10 octobre : Visite de Nathalie LANZI – conseillère régionale
 - ✓ Lundi 10 octobre : Rencontre avec architecte, pour la faisabilité de la cantine scolaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15.

Le Maire,
Johann BARANGER

